

Compte rendu du CSAL du 25/01/2023

Nous étions réunis ce jeudi 11 mai 2023 en CSAL, afin que soient présentés aux OS le rapport d'activité 2022 et les orientations 2023 de la Dircofi Nord.

Vos élus Solidaires étaient au nombre de 5; les élus CGT étaient 3.

Solidaires Finances Publiques a lu en début de séance la liminaire dont vous pourrez prendre connaissance en pièce-jointe.

Les 100 mesures annoncées par G. ATTAL.

La directrice a commenté les annonces du gouvernement en précisant que 100 mesures ont été avancées.

Elle souligne néanmoins que ces mesures devront passer sous les fourches caudines de l'Assemblée nationale, du Sénat et du conseil constitutionnel et que par ailleurs certaines ont déjà été retoquées.

Concernant le contrôle des très gros patrimoines et des grandes sociétés, les services de la DVNI et de la DNEF sont censés effectuer les contrôles tous les 3 ans, cela ne va donc pas changer fondamentalement la donne.

Les régularisations de masse sont d'ores et déjà réalisées par le PNCD (Pôle National de Contrôle à Distance) et resteront confiées à des services dédiés.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, il s'agit d'un effet d'annonce davantage destiné à satisfaire les revendications exprimées lors de la réforme des retraites consistant à assurer un vrai contrôle des contribuables les plus riches. Ceux-ci bénéficiant en général le plus des exonérations d'impôts (Prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital, plus-value exonérée, abattements, crédit d'impôts...) ainsi que d'une « compréhension particulière » de la part du gouvernement.

Les suppressions d'emplois

Si jusqu'à présent, les emplois de vérificateurs étaient sanctuarisés en Dircofi, et si les nombreuses vagues de suppressions d'emplois portaient essentiellement sur des postes B ou C des équipes d'appui, ces ressources étant épuisées, les suppressions de postes devront à l'avenir probablement être envisagées sur des emplois de vérificateurs.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, les suppressions d'emploi ne seront jamais acceptables aussi longtemps qu'elles seront envisagées du seul point de vue budgétaire. Dans les directions, on essaie de continuer à assurer les mêmes missions avec moins d'agents, d'où, inévitablement, davantage de mal être au travail pour ceux qui restent.

Les objectifs et la programmation

Pour **Solidaire Finances Publiques**, les objectifs ne risquent pas d'être atteints aussi longtemps qu'on laissera la programmation à l'abandon. La MRV n'a rien résolu, elle masque juste les insuffisances.

Au sujet des objectifs, le message délivré par la direction est de portée collective. Concernant les stocks de fiches au sein des brigades, la direction rappelle qu'elle intervient directement à travers son pilotage en réattribuant les fiches non engagées au bout de 4 mois .

La direction estime que la programmation est actuellement un problème majeur, en considérant que le NRP a éloigné les équipes et désorganisé les structures . Il s'ensuit qu'on assiste à une chute drastique de la programmation d'origine PCE et BCR. La direction a réclamé un bilan de la programmation par département et par service.

Du fait du faible apport des fiches d'origine externe, la direction va même jusqu'à ne plus accorder de dérogations aux directions locales. On fait avec les moyens du bord.

Pour aller plus loin, les Dircofi souhaiteraient que le recrutement des contrôleurs soit effectué au choix ou à profil. L'idée serait que les contrôleurs fassent de la programmation afin de compenser la diminution des fiches fournies par les PCE et BCR.

Pour **Solidaire Finances Publiques**, les suppressions d'emplois et les réformes de structures ont désorganisé les services de gestion dans un premier temps, les transferts de missions ont désorganisé la programmation dans un second temps. Chaque direction tire la couverture à elle, et se replie sur elle-même en tentant de faire croire à la DG que tout fonctionne aussi bien qu'avant.

À la Dircofi Nord, on souhaiterait dorénavant compenser l'insuffisance du nombre de fiches en faisant faire reposer sur les contrôleurs une partie de la mission de programmation.

Or à la Dircofi nord, les missions des contrôleurs sont très hétérogènes selon les services. Le contrôleur s'adapte en fonction du contexte dans chaque brigade; la fiche de poste n'indique d'ailleurs pas clairement le périmètre de ses attributions qui sont volontairement floues. Par ailleurs, compte tenu de leurs fonctions antérieures, les contrôleurs issus de la GP n'ont pas toujours une expérience en matière de fiscalité professionnelle. C'est pourquoi, la direction souhaiterait un recrutement au choix pour les contrôleurs.

Pour **Solidaire Finances Publiques**, les agents n'ont pas à supporter les conséquences désastreuses des choix politiques en termes de suppression de postes et de réorganisation des services, pour pallier les difficultés rencontrées au sein de la mission de programmation. Soyons logiques ! on ne peut pas avoir voulu la fusion (DGI / Trésor) en son temps et refuser aujourd'hui que les agents puissent y obtenir une mutation sous prétexte qu'ils viennent de l'autre sphère. Le recrutement des cadres B au choix est une négation de la fusion. Pourquoi

ce qui est valable pour accéder à un poste comptable ne serait pas valable pour un contrôleur de la filière GP qui souhaite rejoindre la sphère fiscale...

La direction a précisé que le bas de portefeuille de la Dircofi a été laissé aux directions locales pour les besoins de la programmation, néanmoins elle déplore que ces dernières ne jouent pas toutes le jeu en s'octroyant les 3909 qui en découlent sous couvert d'une demande de dérogation ou pas.

En outre, la direction a constaté que des dérogations ont été accordées aux directions locales pour des affaires qui se sont avérées à fort enjeu. Dès lors, elle envisage de revoir le circuit des dérogations ainsi que le rééquilibrage des portefeuilles des brigades.

Pour **Solidaire Finances Publiques**, les défaillances constatées en matière de programmation résultent des choix politiques de ces dernières années en termes de fusion, de suppressions de postes; de déstructuration des services dans les directions territoriales avec une charge de travail qui tend à s'alourdir pour tous. Un vrai pilotage devient essentiel.

La direction a tenu à souligner le fort investissement du PIP et de la BEP qui, cette dernière a produit des fiches avec une médiane supérieure à la médiane de la Dircofi.

La direction précise qu'un travail est réalisé avec les SSCI (Service de Soutien au Contrôle des comptabilités en environnement informatisé) à travers des réunions de programmation, des axes de contrôle ont été isolés et sont en cours de modélisation; les fiches qui en seront issues seront pastillées SSCI, et conduiront à un soutien obligatoire par un agent SSCiste sauf décision contraire.

La direction déplore, par ailleurs, que des demandes de dérogation DVNI aient été faites sans que les affaires soient engagées 2 ans après l'autorisation, ceci nuit à la crédibilité de la DIRCOFI. « Les 3909 ce n'est pas comme le vin, cela ne se bonifie pas dans le temps ».

Solidaire Finances Publiques s'étonne de ce constat, en temps de pénurie de fiches dans de nombreuses brigades. Cet état de fait démontre un problème global dans le pilotage de la mission.

La faute est ailleurs

Concernant la hausse du nombre de dossier par vérificateur (13 au lieu de 12), la direction considère que ce supplément de dossier est compensé par l'attribution de dossiers rapides.

La direction souhaite que les vérificateurs ayant des dossiers lourds en cours reçoivent en priorité les VP et EC.

La direction juge normal de demander un nombre d'affaires plus important, et considère que si elle fixe un objectif donné elle en recevra moins. Pour en avoir 12, il faut en demander plus.

Par suite, la direction considère qu'il appartient aux chefs de brigade, quand un agent se trouve submergé, et que l'affaire semble sans issue favorable, de couper court et ne pas poursuivre le contrôle quitte à reprogrammer plus tard.

Pour **Solitaires Finances Publiques**, les objectifs étant fixés au niveau de la brigade, il est curieux d'observer que l'objectif continue à se décliner individuellement, histoire de persévérer à vouloir opposer les agents individuellement les uns aux autres. Ensuite, considérer que les chefs de services sont responsables du rendu (défaillant) ne peut être entendu que pour autant que ces derniers aient des marges de manœuvre sans interférences d'aucune sorte.

La fusion, les suppressions d'effectifs, les restructurations, les contraintes législatives (Essoc, garantie fiscale...), la place du contrôle fiscal dont les missions s'orientent vers toujours plus de service public et toujours moins de puissance publique, le fonctionnaire bashing au plus haut niveau de l'état, le télétravail, la place grandissante de l'intelligence artificielle, la fatigue post-covid ne sont pas sans effet sur notre manière de travailler.

Ce n'est pas la peine d'en rajouter, en essayant de jeter l'opprobre sur les agents (chef de brigades, inspecteurs, contrôleurs...) qui assurent du mieux qu'ils peuvent leurs missions, et de renoncer à se poser les vraies questions de peur de trouver des réponses insatisfaisantes.

Concernant les objectifs à atteindre, la direction nous informe du nombre d'affaires par vérificateurs en tenant compte de l'effectif disponible sur les 4 dernières années, à savoir:

- en 2018 : 11,92
- en 2019 : 11,64
- en 2021 : 11,47
- en 2022 : 11,65
- en 2022 : 11,58

Au titre de l'année 2023, la direction a proposé 1842 affaires (au lieu des 1987 demandées par le bureau SJCF), ce qui nous amène à 11,58 affaires par vérificateurs. Néanmoins, l'avancement constaté laisse envisager que cet objectif ne sera pas atteint. Le cadencement est une question de discipline afin de ne pas être « la tête dans le guidon ». Les 13 dossiers ne sont qu'un repère d'activité, dit-elle.

Dès lors, les OS ne comprennent pas que le programme des brigades ait été fixé sur la base de 13 affaires pour un ETP au titre de l'année 2023.

En marge, et comme motif d'alourdissement des procédures qu'on pourrait revoir, la direction souligne le point des propositions de rectifications fleuves, avec trop d'articles de CGI qui

sont sans valeur ajoutée et rendent parfois nos courriers illisibles; la quantité n'étant pas toujours gage de qualité.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, 13 n'est pas un objectif rationnel compte tenu des contraintes qu'on nous impose et de la faiblesse des moyens qu'on nous donne.

Mouvements annoncés

Au sujet des mouvements des chefs de services, s'agissant des AFIIPA, la direction a annoncé que suite au départ de la responsable de la division 2 au 30/06/2023; l'intérim sera assuré par les responsables des divisions 3 et 4 jusqu'au 01/09/2023.

Concernant les mouvements des IP/ IDIV; les 12 fiches de postes proposées, suite à des vacances potentielles, pour la plupart, ne sont pas de nature à inquiéter la direction qui considère qu'il s'agit de mutations pour convenances personnelles, de choix de réorientations professionnelle; il ne s'agit pas pour eux de fuir la Dircofi puisque de nombreux candidats au départ ont limité leur demande sur un seul poste.

Seuls 3 vacances sont certaines.

Concernant le seul poste de Chef de Brigade confié à un IDIV (24^e BV Caen), la direction a demandé une requalification du poste en poste d'IP, cette demande a essuyé le refus du bureau SPIB.

En bref

-Concernant l'expérimentation des régularisations proactives, la direction nous a informé que seuls 2 agents de la BEP ont été employés sur cette mission de régularisation des queues de programme. Elle ne devrait concerner que les services spécialisés.

-La suppression de la CVAE aura un impact sur les résultats des Dircofi; il a été demandé à SJCF de remonter les seuils de compétence de la Dircofi afin de donner un peu d'air aux brigades;

Enfin, la direction a informé les représentants du personnel de la tenue d'un CSAL dédié pour l'organisation des élections des membres du comité médical.

Une communication sera faite prochainement par la Direction. Deux agents de la DIRCOFI siégeront à ce comité médical.

Tout agent pourra se présenter, les élections auront lieu avant le 1^{er} juillet 2023.